



Explication sur le changement d'enseigne

Par **sa regoscro**, le **25/01/2012** à **19:16**

Bonjour,rnrnDepuis 1981, je travaille avec une entreprise de meuble jusqu'au 01 juin 2011
rnrnmon patron a vendu la boîte SA REGO (BUT) a son concurrent CONFORAMA dispatcher
sur 3 départements différents (EST de la FRANCE)rnrnDepuis ce jour, le nouveau patron nous a
promis une grande amélioration sur notre poste de travail mais apparemment nous avons été
franchisé c'st à dire que nous sommes toujours REGO et non salarié de CONFORAMA nous
gardons le même statut salarial sans changement rnL'effectif de la boîte est de 48 salariés et
nous ne savons pas jusqu'où nous serons employé car ils vont faire au cas par cas (sois
disant on ne sait pas quand?)rnrnDe plus il existe déjà un CONFORAMA à moins de 2 kms dans
la même zonernMa question que je veux partagé avec vous est la suivante : pourquoi
CONFORAMA achete une boîte qui est déjà franchisé et frauduleux avec des salariés qui ne
réclame pas leur droit malgré qu'il y a des salariés qui vivent avec seulement 1000 euros par
mois rnAvec le changement d'enseigne est ce que la boîte CONFORAMA doit obligatoirement
changé les contrat des anciens salariés SA REGO (BUT)rnrnSI oui ou non et pourquoi? rnEst ce
qu'aujourd'hui il existe des grandes boîte qui rachète des entreprises franchise pour fuir les
taxe c'est à dire je rachete une boîte je garde tous le monde pendant une période précisé par
la loi, sous le même contrat de travail, même salaire afin de bien faire un bon chiffre d'affaire
ensuite j'examine chaque salarié suivant leur cas afin de les licenciés ou de revendre la boîte
plus cher et les perdant dans l'histoire, c'est les salariés qui touche le jackpot avec des
accidents de travail, arrêt maladie, et opération à la clef car la boîte ne respecte jamais les
conditions de travail, les normes de poids de leur camelotte.rnrnMerci pour nous répondre
clairement

Par **francis050350**, le **01/02/2012** à **21:25**

Aucune fraude